

PÔLE 9 : Projet Agriculture et pollinisateurs

Objectifs généraux :

Encourager les pratiques agricoles respectueuses des insectes pollinisateurs

Améliorer les ressources alimentaires pour les abeilles domestiques et sauvages ainsi que les lieux de nidification

Favoriser les échanges et la communication entre agriculteurs et apiculteurs

Acteurs impliqués et rôles



Administration, gestion de projet et vulgarisation :
DGAV, Proconseil, FRI



Suivi scientifique et monitoring : Agroscope,
Université de Neuchâtel, FRI, 30 apiculteurs



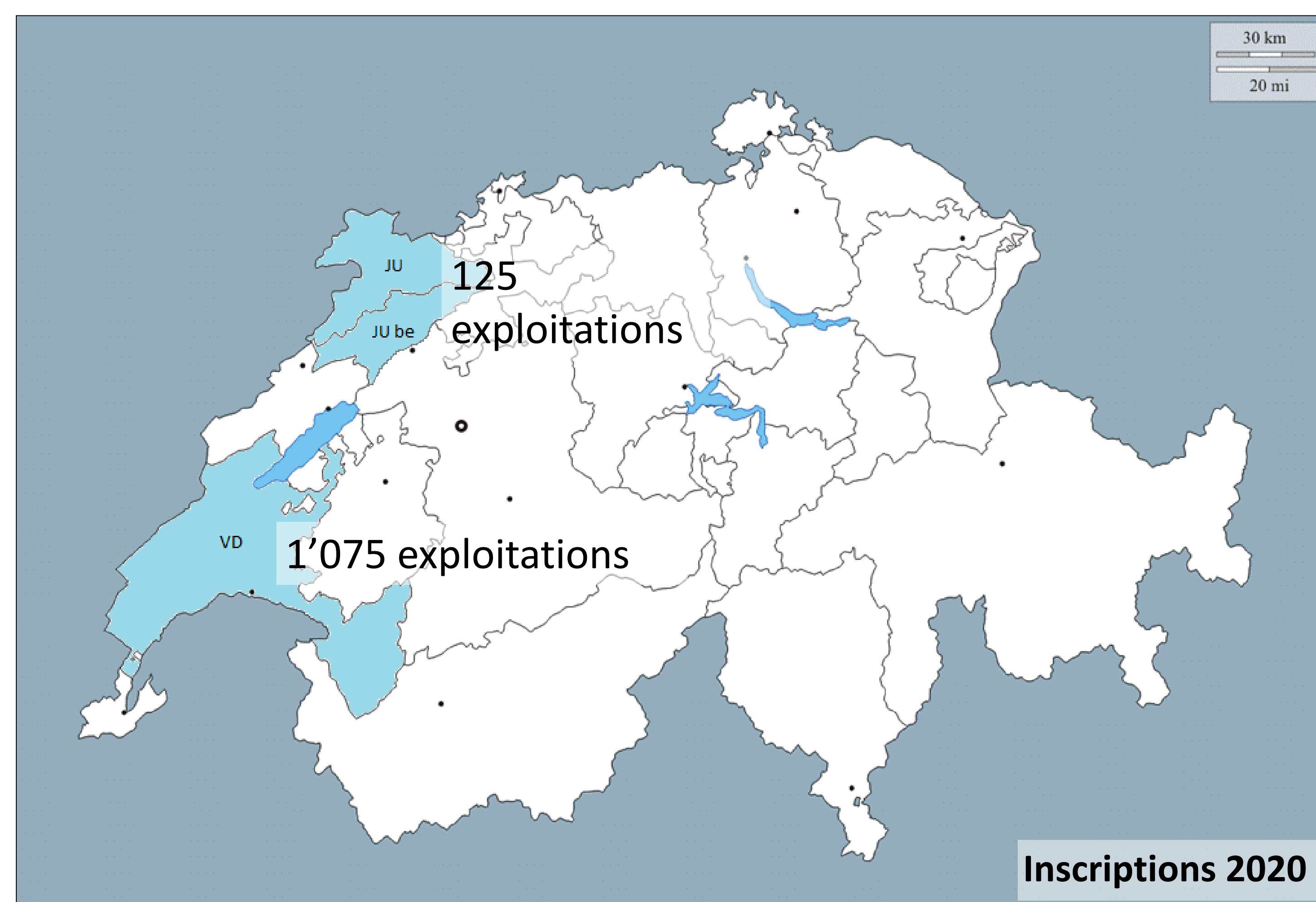
Mesures :
VD : tous les agriculteurs du canton
JU et JU-BE : agriculteurs présents dans les cercles d'études

Instrument de la politique agricole

Programme d'utilisation durable des ressources (art 77a et 77b LAgr) d'une durée de six ans (2018-2023) plus deux ans de suivi scientifique et monitoring

9 mesures agricoles, 3 thématiques

Ressources en nourriture	Semis de légumineuses fourragères sous couvert de la culture principale
	Ressources florales pour les pollinisateurs dans les prairies temporaires (10% non-fauché)
	Fauche retardée des prairies temporaires
Pratiques agricoles respectueuses	Renoncer à l'usage d'insecticides foliaires pour la betterave à sucre
	Renoncer aux insecticides sur les cultures fleuries de l'exploitation
	Fauche sans éclateur sur les prairies
Création d'habitats	Mise à disposition et entretien d'un ou plusieurs emplacement(s) pour un rucher à l'année
	Création et entretien de zones de sol ouvert dans les vignobles présentant une haute biodiversité naturelle
	Mise en place et entretien de structures de nidification pour les abeilles sauvages



Communication



Événements de terrain
Séances d'hiver
Séances au rucher

Articles de presse, interview radio,
Emission tv «A bon entendre :
Miel, ne tournons pas autour du pot»

Newsletter



PÔLE 9 : Projet Agriculture et pollinisateurs

Monitoring et suivi scientifique

Etude abeilles domestiques

30 ruchers partenaires

- Evaluation de la force des colonies (méthode ColEval)
- Suivi des colonies avec des balances
- Evaluation de l'infestation des colonies par le varroa
- Récolte de pollen, de miel, d'abeilles pour diverses analyses
- Utilisation de la plateforme ApiNotes de recensement des activités du rucher



→ **Analyser l'influence des mesures agricoles sur la dynamique des colonies et la mortalité**

Etude abeilles sauvages

90 sites de suivi des populations

- 4 sessions de piégeages d'avril à juillet sur des prairies extensives
- Tri, préparation et identification des abeilles sauvages

→ **Evaluer l'effet des mesures sur l'abondance de toutes les espèces et la diversité générale**



Etude agronomique

- Entretiens, enquêtes, relevés de terrain
- Participation aux programmes d'essais

→ **Evaluer l'applicabilité des mesures par les agriculteurs**



Etude sociologique

- Entretiens semi-dirigés
- Enquête sur la perception et la connaissance objective des pratiques de l'autre

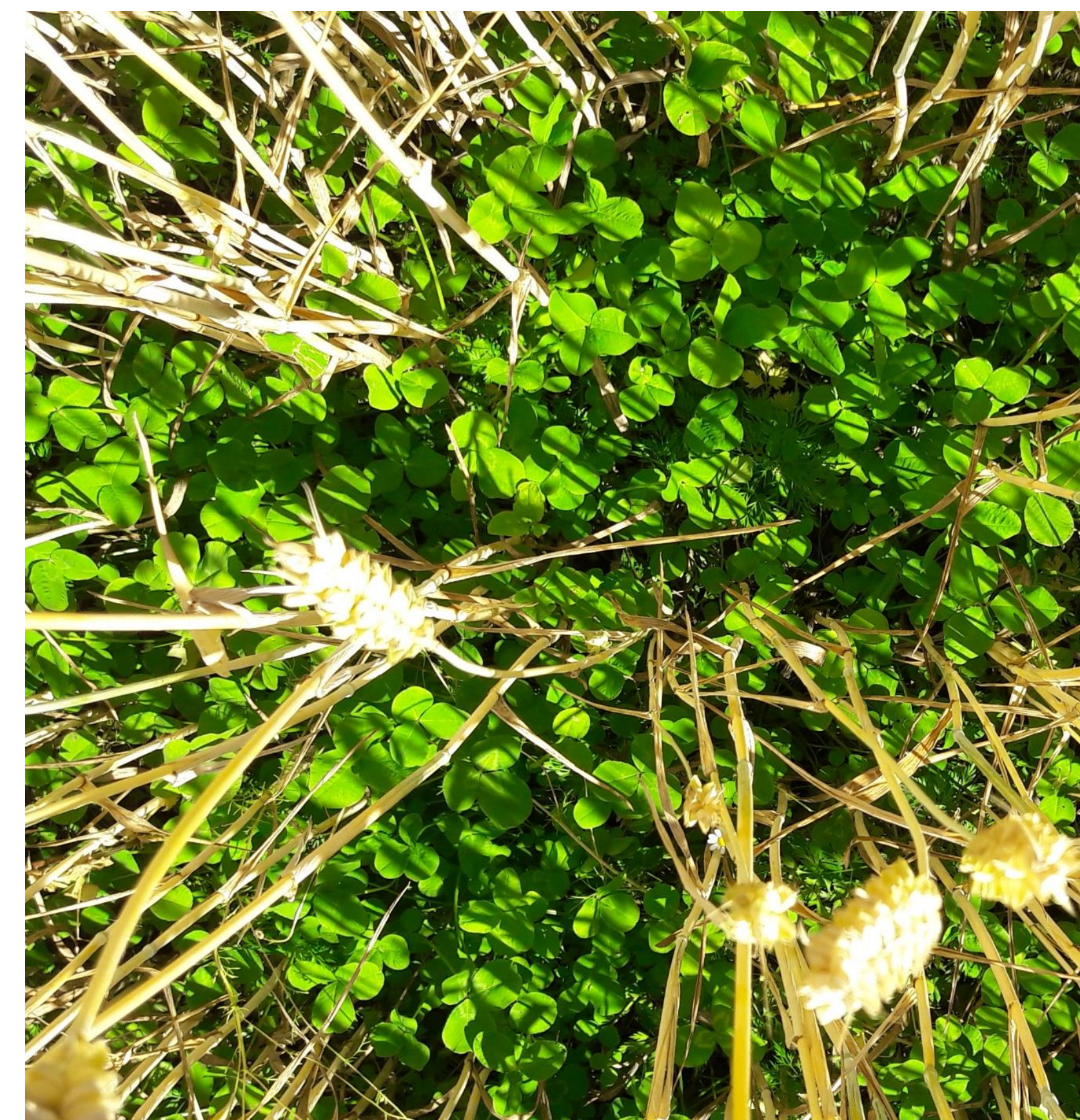
→ **Evaluer dans quelle mesure les actions mises en place dans le cadre du projet ont changé les relations entre agriculteurs et apiculteurs**



PÔLE 9 : Sous-semis dans le blé

Objectifs

1. Couvrir le sol dès la récolte de la céréale
2. Apporter une ressource en nourriture pour les pollinisateurs
3. Pallier la difficulté d'implanter une interculture en juillet
4. Fixer de l'azote en cycle court
5. Lutter contre les adventices
6. Produire du fourrage et/ou de la biomasse restituable



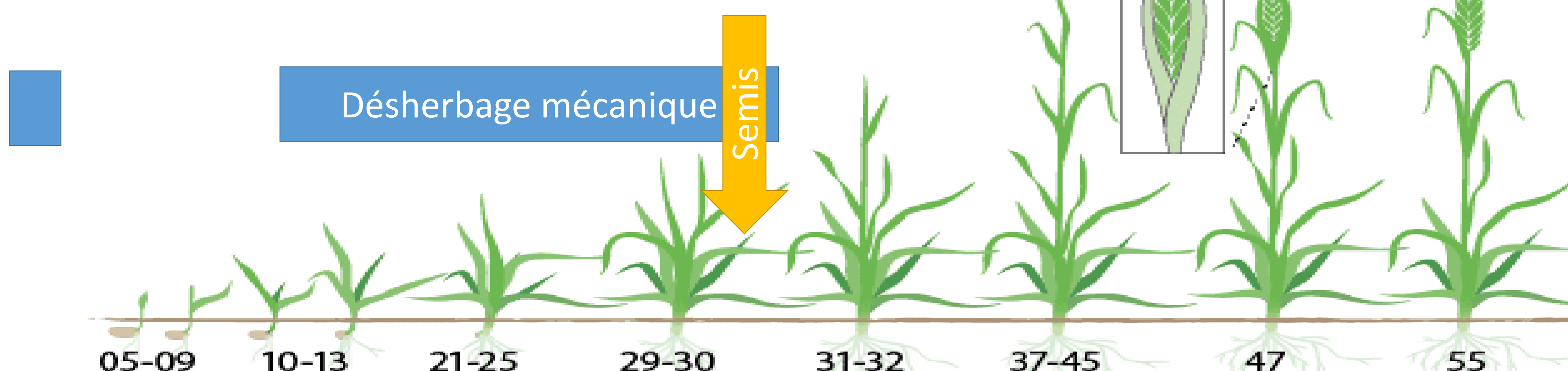
Comment le réussir ?

Type de culture en place et variétés: préférer des variétés de blé à paille courte, avec un port des feuilles dressé

Fertilisation: réduire la fumure en cas de potentiel de rendement élevé pour éviter d'étouffer le sous semis. Dans les autres cas, fertilisation moyenne.

Adventices: choisir une parcelle propre et un itinéraire sans herbicide

Semis du couvert: semer le couvert entre fin tallage et épi 1cm



Les espèces à utiliser :

Espèce	Dosage	Remarque	Coût approx.
Trèfle violet	max 12kg	Production de biomasse	140 CHF/ha
Trèfle hybride	8 kg	Production intermédiaire, couverture	90 CHF/ha
Trèfle blanc	4-5kg	Stolonise, couvrant	65 CHF/ha
TV + TB	6 + 3 kg	Production de biomasse, couverture	105 CHF/ha

Les espèces et les doses préconisées sont issues de nos essais : l'implantation fonctionne bien, le sous-semis ne gêne pas la culture et produit une biomasse importante après la récolte.



Les espèces à proscrire:

Trèfle incarnat, trèfle de Perse, trèfle d'Alexandrie, trèfle souterrain, luzerne, esparcette.

La réussite n'est pas garantie (étouffement par la culture), la production de biomasse après la récolte est insatisfaisante ou le risque que le sous semis prenne le dessus sur la culture est trop important. Le prix est également un facteur limitant.

PÔLE 9 : Sous-semis dans le blé

Conseils

- Effectuer le ou les passage(s) de désherbage mécanique dès que possible
- Choisir un mélange à la **volée de 6kg de TV + 3kg de TB**
- Le lotier, la minette et la luzerne lupuline montrent un grand potentiel également (résultats d'essais)
- Semer avant le dernier passage de désherbage mécanique (herse étrille, peu agressive)
- Semer juste avant des précipitations

Bon à savoir

Il est possible de combiner le semis et le dernier passage en montant un semoir devant le tracteur ou sur la herse étrille. Le travail doit être très superficiel afin de ne pas entraver la faculté germinative des graines.



Après la récolte, on laisse ou on resème ?



En cas d'échec du sous semis, effectuez un semis de couvert classique. La décision doit être prise rapidement dans les jours suivant la récolte. Une attente trop longue peut compromettre l'implantation du couvert et augmente le risque de salissement.

Rappel des exigences de la mesure (Code Acorda 9421, module 77a)

- La mise en place doit être effectuée jusqu'au stade 1 nœud de la culture principale (blé, orge de printemps, seigle, amidonnier/engrain, épeautre, avoine, céréales ensilées ou méteil de céréales panifiables selon les modalités Extensio et Agriculture biologique)
- Fauche de nettoyage autorisée dans les 10 jours suivant la récolte
- Utilisation possible dès que les premiers boutons floraux sont fanés
- En cas d'échec, effectuer un sur-semis
- Les mélanges fourragers avec plus de 30% de légumineuses sont autorisés